

*Direction générale du personnel  
et de l'administration*

**Arrêté du 14 décembre 2005 portant nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel au comité technique paritaire spécial à l'inspection générale du travail des transports**

NOR : *EQUJ0510440A*

Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires de la fonction publique de l'Etat, notamment son article 11, second alinéa ;  
Vu le décret n° 2005-471 du 16 mai 2005 fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer ;  
Vu le décret n° 2005-660 du 9 juin 2005 relatif aux attributions du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer ;  
Vu l'arrêté du 12 septembre 1997 modifié portant création de comités techniques paritaires au sein des services du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer ;  
Vu l'arrêté du 23 mai 2005 portant organisation du service central de l'inspection du travail des transports ;  
Arrêté du 23 août 2005 fixant les modalités de la consultation du personnel organisée afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires de certains services et directions du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, et au sein du comité technique paritaire de la mission interministérielle d'inspection du logement social ;  
Arrêté du 27 octobre 2005 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel entre les organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires de certains services et directions du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer ;  
Vu les propositions de l'inspecteur général du travail des transports et de la directrice générale du personnel et de l'administration ;  
Vu les propositions des organisations syndicales CGT, CGT-FO, CFDT et SNUTEF-FSU,  
Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés respectivement représentants de l'administration et représentants du personnel au comité technique paritaire spécial à l'inspection générale du travail et des transports, les fonctionnaires ci-après désignés :

I. – REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

*Membres titulaires*

M. Gouteraux (Alain), inspecteur général du travail des transports ;  
M. Varenne (Serge), secrétaire général à l'inspection générale du travail des transports ;  
M. Proville (Christian), contrôleur général à l'inspection générale du travail des transports ;  
M. Le Dall (Jean), chargé de la mission des études et des rémunérations au sein du service du personnel de la direction générale du personnel et de l'administration ;  
M. Schmitt (Hervé), chargé de mission au sein de la mission pilotage des services au sein du service pilotages des services et de la modernisation du secrétariat général ;  
Mme Veysseyre (Nadine), chargée du bureau de la réglementation générale et du personnel, à la sous-direction de l'assistance aux services et du droit public au sein de la direction des affaires juridiques, informatiques et logistiques de la direction générale du personnel et de l'administration.

*Membres suppléants*

M. Surmely (Patrice), directeur du travail hors classe, à l'inspection générale du travail des transports ;  
M. Gerlier (Jean-Marc), contrôleur général à l'inspection générale du travail des transports ;  
M. Le Gorrec (Gaël), directeur du travail à l'inspection générale du travail des transports ;  
M. Mathieu (Yannick), chef du bureau des effectifs et des moyens des services à la sous direction de la gestion des compétences et des effectifs, du budget du personnel et du fonctionnement des services au sein du service des effectifs et

du budget de la direction générale du personnel et de l'administration ;

M. Eyraud (Pierre-Yves), chef du bureau des personnels administratifs d'encadrement à la sous-direction des personnels administratifs, maritimes et des transports terrestres au sein du service du personnel de la direction générale du personnel et de l'administration ;

Mme Mangiante (Sophie), mission pilotage des services au sein du service pilotages des services et de la modernisation du Secrétariat général.

## II – REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

### *Membres titulaires*

Au titre de l'organisation CGT : Mme Geroffroy (Victoire), secrétaire administrative ; M. Roupsard (Yves), inspecteur du travail ;

Au titre de l'organisation CGT-FO : M. Porte (François), inspecteur du travail ; Mme Sourd (Isabelle), contrôleur du travail ;

Au titre de l'organisation CFDT : M. Le Mao (Bernard), contrôleur du travail ;

Au titre de l'organisation SNUTEF-FSU : M. Le Gaillard (Jean-Bernard), inspecteur du travail.

### *Membres suppléants*

Au titre de l'organisation CGT : Mme Pabois (Isabelle), contrôleur du travail ; M. Poletti (Marcel), inspecteur du travail.

Au titre de l'organisation CGT-FO : M. Lamothe (Philippe), contrôleur du travail ; M. Kiffer, inspecteur du travail.

Au titre de l'organisation CFDT : Mme Lamouroux (Christel), directeur adjoint du travail.

Au titre de l'organisation SNUTEF-FSU : M. Baudet (Michel), contrôleur du travail.

## Article 2

La directrice générale du personnel et de l'administration et l'inspecteur général du travail et de la main-d'œuvre des transports sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

Fait à Paris, le 14 décembre 2005.

Pour le ministre et par  
délégation :

*La directrice générale du personnel  
et de l'administration,  
H. Jacquot-Guimbal*